



Extrait du registre des décisions

Bureau du 21 février 2019

n° 006-19

Objet : RS - Attribution d'un accord-cadre relatif à la prestation de location de courte durée de camions bennes à ordures ménagères à chargement vertical par grue auxiliaire

- date de convocation le 15 février 2019
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-et-un février à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Ravoire, Halle Henri Salvador, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 32

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet

Catherine Chappuis

Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska -
Pierre Perez - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton

Damien Regairaz

Christiane Boisselon

Frédéric Bret - Marc Chauvin

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Christophe Richel

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Jean-Pierre Coendoz à Jérôme Esquevin - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Pierre Hemar à Xavier Dullin -
de Dominique Pommat à Bernard Januel

• conseillers excusés : 15

Jean-Luc Berthalay - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Pierre Duperier -
Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Daniel Grosjean - Luc Meunier - Marie Perrier - Benoît Perrotton - Alain Thieffinat -
Sylvie Vuillemet

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 21 février 2019

délibération n° 006-19

objet **RS - Attribution d'un accord-cadre relatif à la prestation de location de courte durée de camions bennes à ordures ménagères à chargement vertical par grue auxiliaire**

Daniel Rochaix, vice-président chargé des déchets ménagers et assimilés et des programmes de prévention, indique qu'une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert a été lancée concernant la prestation de location courte durée de camions bennes à ordures ménagères à chargement vertical par grue auxiliaire.

Il s'agit d'un accord-cadre à marchés subséquents sans montant minimum ni maximum, et d'une durée maximale de quatre ans.

La date limite de remise des offres était fixée au vendredi 1^{er} février 2019 à 10h.

Les offres remises à l'issue de la consultation ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de consultation :

- prix : 60 %,
- valeur technique : 40 %.

La commission d'appel d'offres du 7 février 2018 a attribué l'accord-cadre aux trois candidats suivants :

- BOM Services,
- Fispar,
- SAML.

Selon les besoins connus actuellement, le montant estimatif du marché sur la totalité de sa durée s'élève à 340 000 € HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et de leurs avenants,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 7 février 2019,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** l'accord-cadre relatif à la location de courte durée de camions bennes à ordures ménagères à chargement vertical par grue auxiliaire, attribué aux entreprises citées ci-dessus,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer les documents à intervenir, et notamment les marchés subséquents,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 006-19

Objet de l'acte : RS - Attribution d'un accord-cadre relatif à la prestation de location de courte durée de camions bennes à ordures ménagères à chargement vertical par grue auxiliaire

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 21 février 2019

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190221-lmc1H21829H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21829H1

Date de transmission en Préfecture : 01 mars 2019

Date de réception en Préfecture : 01 mars 2019